

# CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DE LA CONCHYLICULTURE

Avenant n°4 du 31 octobre 2002

## Signataires :

### Organisation patronale :

Syndicat national des employeurs de la conchyliculture;

### Syndicat(s) de salariés :

Union maritime CFDT ;

Fédération générale des travailleurs de l'agriculture FGTA-FO ;

Fédération des syndicats chrétiens des organismes et professions de l'agriculture  
CFTC ;

Fédération maritime CGT;

Fédération Nationale de l'Agroalimentaire CFE-CGC;

## **Article 1 : Modifications de la convention collective sur le fonctionnement du paritarisme**

Les parties conviennent d'apporter les modifications suivantes à l'article 10 de la convention collective :

L'avant dernier paragraphe de l'article 10 portant sur les modalités de collecte de la cotisation destinées à assurer le fonctionnement du paritarisme est modifié comme suit :

*Les mots « et collectées par la Mutualité Sociale Agricole et par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales chargée des gens de mer sur l'assiette des cotisations dues à ces régimes de protection sociale pour l'ensemble des salariés relevant de la branche professionnelle » sont supprimés.*

## **Article 2 : Modifications de la convention collective sur la collecte de la contribution des entreprises à la formation professionnelle continue.**

Les parties conviennent d'apporter les modifications suivantes à l'article 51 la convention collective :

Les mots « ou les régimes de base MSA et ENIM/CNAF.PM » figurant dans le dernier paragraphe de l'article 51 sont supprimés.

## **Article 3: Extension**

Les parties signataires demandent l'extension du présent avenant.

*A. L. B. - J. C. H. N. S.*  
1  
*OTB*

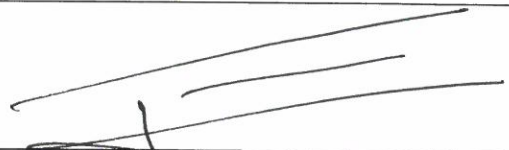
*OTB*

**Article 4 : Entrée en vigueur**

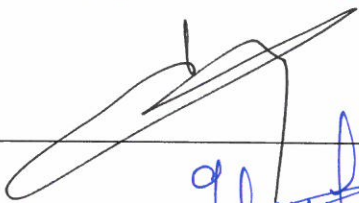
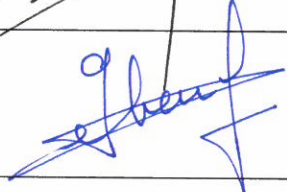

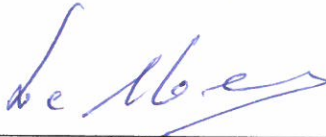
La présent avenant entrera en vigueur dès lors que son arrêté d'extension aura été publié au Journal officiel de la République Française.

**Signataires :**

Organisation patronale :

Syndicat national des employeurs de la conchyliculture représenté par Monsieur BREST	
---	--

Syndicats de salariés :

Union maritime CFDT représentée par <i>J. Marie BONNEY</i>	
Fédération générale des travailleurs de l'agriculture CGT-FO représentée par <i>Gérard DEBARO</i>	
Fédération des syndicats chrétiens des organismes et professions de l'agriculture CFTC représentée par <i>Nicole Québrou</i>	
Fédération maritime CGT représentée par <i>Le Benach Adrien</i>	
Fédération Nationale de l'Agroalimentaire CFE-CGC représentée par <i>HABEL. J.-L.</i>	